



Mémoire sur le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

18 mars 2021

AGEEFEP

2332 boulevard Édouard-Montpetit
Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419
Université de Montréal
Montréal (QC) H3T 1J4

Tel. 514 343-7733

ageefep.qc.ca

info@ageefep.qc.ca

Créée en 1985, l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal est la toute première association d'étudiantes et d'étudiants en formation continue dans le réseau universitaire québécois. Sa mission est de regrouper les étudiants et les étudiantes de la FEP ; de coordonner les actions et les revendications de ces étudiantes et étudiants, de défendre leurs droits, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser l'amélioration de leurs conditions d'études ; de procurer une information complète et fidèle à ces étudiantes et étudiants afin de susciter en eux une prise de conscience de leur environnement et de leur permettre une réelle prise en charge de leur milieu de même que de promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de la formation continue sur les plans local, national et international.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	II
LISTE DES RECOMMANDATIONS	III
INTRODUCTION	1
1. CONSOLIDATION DES ACQUIS PHYSIQUES	2
2. MILIEU DE VIE COMPLET	4
CONCLUSION.....	8
BIBLIOGRAPHIE	9

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AGEEFEP	Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente
UdeM	Université de Montréal
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
STM	Société de transport de Montréal

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que les aménagements qui seront faits découlant du plan directeur d'aménagement permettent de mettre en valeur et faire connaître les éléments patrimoniaux présents sur le campus.

Recommandation 2

Que les aménagements utilitaires (places publiques, bancs, sentiers, escaliers, etc.) s'intègrent à l'environnement naturel présent sur le campus.

Recommandation 3

Que les nouveaux aménagements souscrivent au principe de l'accessibilité universelle.

Recommandation 4

Qu'un comité constitué d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap soit mis en place avec comme mandat de s'assurer que les projets d'aménagements souscrivent au principe d'accessibilité universel et aux besoins de la communauté étudiante en situation de handicap.

Recommandation 5

Qu'un membre de la direction de l'UdeM et de ses Écoles affiliées soit responsable du suivi des bonnes pratiques en termes d'accessibilité universelle et de leur implantation sur le campus de la montagne.

Recommandation 6

Que les différents sentiers, chemins ou passages sur le campus soient éclairés de soirs pour permettre des déplacements plus sécuritaires.

Recommandation 7

Que les aménagements tiennent en compte des besoins de conciliation entre les études, le travail et la famille des étudiants et étudiantes.

Recommandation 8

Que des aménagements permettant le transport actif facile (marche ou vélo par exemple) soient mis en place sur le campus.

Recommandation 9

Que le nombre de places de stationnements soit diminué le plus possible et que les stationnements sous-terrain soient priorisés.

Recommandation 10

Que les places de stationnements de surface éliminées soient remplacées par des lieux de rassemblements verts qui s'intègrent un milieu naturel qu'est le Mont-Royal.

Recommandation 11

Qu'un service de navette soit mis en place entre les différents pavillons présents sur le campus de la montagne.

Recommandation 12

Que le développement de l'agriculture urbaine sur le campus permette d'alimenter les services de restaurations en aliments frais.

Recommandation 13

Que l'agriculture urbaine soit encouragée notamment en installant des serres qui permettront de la pratiquer à l'année.

Recommandation 14

Que la planification de l'occupation et des activités du nouveau pavillon de services communautaire se fasse en consultant les principales associations étudiantes du campus.

Recommandation 15

Que les services dispensés par le nouveau pavillon des services communautaires répondent aux besoins de la communauté étudiante qui fréquente le campus.

INTRODUCTION

L'Université de Montréal, et ses deux Écoles affiliées, l'École polytechnique de Montréal et l'école des Hautes Études Commerciales de Montréal ont entamé, en 2018, le processus d'élaboration d'un nouveau plan directeur d'aménagements du campus de la montagne. Le campus de la Montagne est le principal campus de l'Université de Montréal et se situe sur le Mont-Royal, d'où son nom. Le précédent exercice de ce type datant de 1995, ce plan directeur d'aménagement vise à préparer les nombreuses modifications aux aménagements du campus de la montagne qui auront lieu dans les quinze à vingt prochaines années (Université de Montréal 2021, 22). Du fait des règlements qui régissent l'arrondissement historique et patrimonial du Mont-Royal, le plan directeur d'aménagement du campus de la Montagne fait l'objet d'une consultation de la part de l'Office de consultation publique de Montréal, un organisme de la ville de Montréal reconnu pour son expertise et sa capacité à jouer le rôle de tiers neutre entre les différentes parties prenantes des consultations.

Le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne prévoit deux principaux axes d'interventions : la consolidation des acquis physiques du campus et la création d'un milieu de vie complet (Université de Montréal 2021, 6). Le plan directeur prévoit que le tout se fera dans une perspective d'inclusion pour que l'ensemble de la communauté universitaire d'aujourd'hui et de demain puisse profiter pleinement du campus (Université de Montréal 2021, 6).

Le présent mémoire présentera les différentes recommandations émises par l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, ci-après AGEEFEP, en vue d'améliorer le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne proposé par l'Université et ses écoles affiliées.

1. Consolidation des acquis physiques

Le plan directeur d'aménagement du campus fait sienne la déclaration de l'ex-recteur de l'Université de Montréal, monsieur Guy Breton, de ne pas construire de nouveaux bâtiments sur le Mont-Royal (Université de Montréal 2021, 6). Cependant, le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec reconnaît d'importants déficits d'espaces à long terme pour l'UdeM et ses Écoles affiliées (Université de Montréal 2021, 6). Si ce déficit d'espace est en partie comblé par l'ouverture du Campus MIL situé à Outremont, il est important que l'UdeM et ses Écoles affiliées optimisent l'espace disponible sur la Montagne. C'est dans cette optique que le plan directeur d'aménagement propose restaurer, réhabiliter, préserver, entretenir et mettre aux normes les nombreuses installations qui font partie du campus de la montagne (Université de Montréal 2021, 6).

Le campus de la montagne est un lieu qui regroupe plusieurs éléments patrimoniaux qu'ils relèvent du patrimoine naturel, paysager, architectural et culturel (Université de Montréal 2021, 14). Nous jugeons qu'il est important de mettre de l'avant ces différents éléments patrimoniaux et que les aménagements qui seront faits découlant du plan directeur doivent servir à embellir et faire connaître ces éléments patrimoniaux. Ceci permettrait de mettre de l'avant les milieux naturels uniques du campus ainsi que son importance dans le développement de cette partie de la ville de Montréal et de rappeler le rôle central du campus dans la vie culturelle de l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce–Côte-des-Neiges, mais aussi, plus largement, de la Ville.

Le plan directeur d'aménagement constate la vétusté de plusieurs aménagements utilitaires présents sur le campus (Université de Montréal 2021, 46). En effet, les places publiques, les installations de repos (comme des bancs par exemple) tout comme les différents passages (sentiers ou escaliers) sont présentement dans un état de décrépitude souvent avancé. Leur remplacement doit se faire dans le respect des lieux et ces aménagements devraient viser à s'intégrer à leur environnement. Le but étant de mettre de l'avant le milieu dans laquelle ces aménagements se trouvent et non pas d'aménager le milieu naturel aux besoins des aménagements. Le campus de la montagne se trouve dans un milieu naturel unique pour un campus universitaire et ce dernier doit être mis de l'avant autant que possible.

Actuellement, les aménagements extérieurs du campus de la montagne ne sont pas conçus sur la base du principe de l'accessibilité universelle (AlterGo 2021). Ce principe veut que lors de la conception de nouveaux aménagements, ces derniers doivent tenir en compte des besoins des personnes en situation de handicap, et ce, peu importe, du handicap dont il est question. Il est impératif que les nouveaux aménagements suivent ce principe d'accessibilité universelle. Pour ce faire, il est important de consulter les étudiants et étudiantes en situation de handicap qui sont ceux

et celles qui vivent le plus fortement le manque d'aménagements souscrivant au principe d'accessibilité universelle. Cette consultation des étudiants et étudiantes devrait se faire au sein d'un comité dédié à cette question qui aurait pour mandat de réviser les aménagements proposés lorsque ceux-ci font l'objet de projets concrets pour s'assurer de leur respect du principe d'accessibilité universelle tout en répondant aux besoins de la communauté étudiante en situation de handicap. De plus, il serait nécessaire qu'un membre de la haute direction de l'UdeM et de ses Écoles affiliées ait la responsabilité de faire le suivi des bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle et soit responsable de s'assurer que les aménagements du campus de la montagne soient à la fine pointe des pratiques d'accessibilité universelle.

Recommandation 1

Que les aménagements qui seront faits découlant du plan directeur d'aménagement permettent de mettre en valeur et faire connaître les éléments patrimoniaux présents sur le campus.

Recommandation 2

Que les aménagements utilitaires (places publiques, bancs, sentiers, escaliers, etc.) s'intègrent à l'environnement naturel présent sur le campus.

Recommandation 3

Que les nouveaux aménagements souscrivent au principe de l'accessibilité universelle.

Recommandation 4

Qu'un comité constitué d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap soit mis en place avec comme mandat de s'assurer que les projets d'aménagements souscrivent au principe d'accessibilité universel et aux besoins de la communauté étudiante en situation de handicap.

Recommandation 5

Qu'un membre de la direction de l'UdeM et de ses Écoles affiliées soit responsable du suivi des bonnes pratiques en termes d'accessibilité universelle et de leur implantation sur le campus de la montagne.

2. Milieu de vie complet

Le second des grands axes du plan directeur d'aménagement du campus de la montagne est celui de la création d'un milieu de vie complet et inclusif pour tous et toutes (Université de Montréal 2021, 6). Cette section du mémoire contient les différentes recommandations de l'AGEEFEP quant à la création de ce milieu de vie.

La communauté étudiante en éducation permanente est particulière. Elle est plus âgée que la population étudiante universitaire habituelle ce qui fait que les enjeux auxquels elle fait face sont différents des enjeux rencontrés par la population étudiante universitaire générale. Les étudiants et étudiantes en éducation permanente poursuivent plus souvent des études à temps partiel, de soir ou de fin de semaine et sont plus souvent aux prises avec des problématiques de conciliation travail-famille-étude (Université de Montréal 2020). Il est important que les aménagements et le milieu de vie qui verront le jour grâce à ce plan directeur d'aménagement du campus de la montagne tiennent en compte de ces réalités particulières.

Puisque les cours suivies par les étudiants et étudiantes de la FEP ont principalement lieu en soirée la semaine, il est primordial que les aménagements du campus en tiennent compte. Ceci veut dire que les différents passages, sentiers ou chemins doivent être éclairés de façon sécuritaire partout sur le campus. Faire cela permettra aussi d'assurer une plus grande sécurité pour les femmes qui doivent se promener de soir sur le campus pour différentes raisons. Le campus doit pouvoir être accueillant et sécuritaire pour l'ensemble de la communauté étudiante, et ce, peu importe à quel moment de la journée il est fréquenté.

Il est important aussi que les aménagements qui seront mis en place permettent de faciliter la conciliation entre les études et le travail et la famille. Pour ce faire, les aménagements qui seront mis en place doivent permettre des lieux de tranquillité, mais aussi des lieux qui permettront d'accueillir des parents qui devraient venir à l'Université accompagnée par leur enfant. Les installations doivent tenir compte de cette réalité. L'effectif étudiant de la FEP se rajeunit depuis quelques années et ouvre la possibilité à ce que le nombre d'étudiants et d'étudiantes en situation de conciliation études-travail-famille augmente.

En termes d'infrastructures, le campus de la montagne est fortement axé sur les déplacements automobiles. À plusieurs endroits, aucun passage n'est prévu pour les étudiants et étudiantes qui auraient besoin de se déplacer par d'autres moyens de transports, à pied, vélos ou triporteur par exemple, ce qui rend ces déplacements non sécuritaires. Il est important que la mise en place d'infrastructures adéquates pour ces modes de déplacements soit mise en place partout sur le campus, mais aussi au niveau des accès au campus (le chemin de la rampe par exemple). De

plus, la limitation la plus possible de l'utilisation de la voiture individuelle sur le campus devrait permettre d'améliorer la sécurité de tous et de toutes. Cette circulation devrait être réduite le plus possible en orientant le trafic vers les stationnements sous-terrain prévu dans le plan directeur d'aménagement présenté ou à la livraison le plus possible (Université de Montréal 2021, 81). Le remplacement de stationnement de surface par des stationnements sous-terrain permettra l'aménagement de nombreuses places de rassemblement. Ces places devraient être vertes le plus possible et s'intégrer à l'environnement unique du Mont-Royal. De plus, il est important que l'université et ses écoles affiliées fassent des efforts pour diminuer le nombre de places de stationnements globales sur le campus de la montagne dans une optique d'encourager le transport de la communauté universitaire par des moyens alternatif. La construction d'une station du REM proche de la station de Métro Édouard-Montpetit est un bon prétexte pour entamer cette transition visant à éliminer le plus possible le recours à la voiture solo vers le campus, mais aussi sur celui-ci.

Le campus de la montagne est un vaste campus, tellement vaste qu'il est desservi par trois stations de Métro distinctes (Édouard-Montpetit, Université de Montréal et Côte-des-Neiges). Se déplacer entre les différents pavillons du campus peut être ardu et long, surtout pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap. Le service de la STM n'est pas toujours fiable (retard dans les parcours d'autobus ou interruption de service du métro). Pour répondre à cette problématique, un service de navettes entre différents points du campus permettrait à la fois de répondre aux problématiques de fiabilité du service de la STM tout en facilitant et accélérant les déplacements sur le campus, notamment pour la communauté étudiante en situation de handicap. Ce service de navette pourrait aussi permettre de limiter la nécessité de déplacement en voiture entre les différents pavillons.

Le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne prévoit d'encourager le développement de l'agriculture urbaine sur le campus (Université de Montréal 2021, 37). L'Université de Montréal et ses écoles affiliées contiennent de nombreuses cafétérias, cafés, cafés étudiants ou resto-bar étudiant. Des initiatives en agriculture urbaine devraient avant tout viser à fournir ces différents établissements de restauration pour les aider à faire baisser leur empreinte environnementale et leur permettraient d'avoir recours à des produits frais pour leur offre alimentaire. À ce niveau, l'UdeM et ses écoles affiliées devraient considérer la possibilité de mettre en place une serre qui permettrait d'assurer une alimentation tout au long de l'année des différents services de restauration en produits frais.

L'aménagement d'un pavillon des services communautaires est prévu dans le plan directeur. L'occupation de ce nouveau pavillon devra être planifiée de concert avec les principales

associations étudiantes du campus, l'AGEEFEP et la FAÉCUM. Ces deux associations sont les représentantes de la communauté étudiante et l'apport qu'elles pourront faire dans le cadre de la planification de l'occupation de ce nouveau pavillon permettra de faire en sorte que les services qui y seront dispensés répondront aux besoins des étudiants et étudiantes du campus de la montagne.

Recommandation 6

Que les différents sentiers, chemins ou passages sur le campus soient éclairés de soirs pour permettre des déplacements plus sécuritaires.

Recommandation 7

Que les aménagements tiennent en compte des besoins de conciliation entre les études, le travail et la famille des étudiants et étudiantes.

Recommandation 8

Que des aménagements permettant le transport actif facile (marche ou vélo par exemple) soient mis en place sur le campus.

Recommandation 9

Que le nombre de places de stationnements soit diminué le plus possible et que les stationnements sous-terrain soient priorisés.

Recommandation 10

Que les places de stationnements de surface éliminées soient remplacées par des lieux de rassemblements verts qui s'intègrent un milieu naturel qu'est le Mont-Royal.

Recommandation 11

Qu'un service de navette soit mis en place entre les différents pavillons présents sur le campus de la montagne.

Recommandation 12

Que le développement de l'agriculture urbaine sur le campus permette d'alimenter les services de restaurations en aliments frais.

Recommandation 13

Que l'agriculture urbaine soit encouragée notamment en installant des serres qui permettront de la pratiquer à l'année.

Recommandation 14

Que la planification de l'occupation et des activités du nouveau pavillon de services communautaire se fasse en consultant les principales associations étudiantes du campus.

Recommandation 15

Que les services dispensés par le nouveau pavillon des services communautaires répondent aux besoins de la communauté étudiante qui fréquente le campus.

CONCLUSION

Le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne présenté par l'Université de Montréal et ses écoles affiliées propose des aménagements intéressants et pertinents pour le campus. La vision présentée promet un campus fier de son patrimoine et qui prévoit tirer pleinement profit de sa localisation unique. Le milieu de vie qu'il créera devrait plaire à la future population étudiante qui pourra y évoluer.

Les recommandations contenues dans ce mémoire ont été présentées avec comme intention de bonifier ce plan directeur afin qu'il reflète pleinement les besoins et désirs de la communauté étudiante de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. En tant que partenaires importants de l'Université de Montréal, nous avons à cœur le développement d'un campus qui sera inclusif de tous et toutes et tiendra en compte des besoins de l'ensemble de la communauté étudiante.

BIBLIOGRAPHIE

AlterGo, 2021. « Qu'est-ce que l'accessibilité universelle ? » En ligne.

<https://www.altergo.ca/fr/accessibilite-universelle/quest-ce-que-laccessibilite-universelle/>

Université de Montréal, 2020. *Portrait de la population étudiante 2020*. Montréal

Université de Montréal, 2021. « Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne ». En ligne. https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P111/3-1_17-0379_pdirecteur_udem_vf_20210122_final_ecran.pdf